



Fédération Française des Réflexologues

Fiche d'adhésion pour les professionnels

A envoyer, complétée, signée et accompagnée des justificatifs demandés en fin de deuxième page.

1ère adhésion professionnelle ☐

Déjà adhérent professionnel ☐

Informations générales **Merci d'écrire en lettres capitales**

Nom - Prénom.....

Téléphone professionnel

E-mail professionnel@.....

Adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir les documents liés à l'adhésion professionnelle :

.....

Certification en réflexologie (joindre obligatoirement la photocopie du certificat à la 1ère adhésion)

Date d'obtention du certificat **Centre de formation** : affilié F.F.R. ☐ non affilié ☐

Nom et adresse du centre de formation :

.....

Statut professionnel

J'exerce professionnellement la réflexologie sous le statut suivant :

☐ Profession libérale ☐ Portage salarial ☐ Entrepreneur salarié d'une coopérative

☐ Entreprise ☐ Salarié d'association ☐ Entreprise Individuelle

N° SIRET

Code APE

.....

.....

La Fédération Française des Réflexologues vous rappelle qu'il est obligatoire de prendre une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant votre activité de réflexologue et d'avoir mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z



Fédération Française des Réflexologues

→ les réflexologues professionnels installés et certifiés par un centre de formation affilié à la F.F.R. peuvent adhérer à la F.F.R. et donc paraître dans son annuaire.

→ les réflexologues professionnels installés et certifiés d'un centre de formation non affilié à la F.F.R. devront passer par une équivalence pour pouvoir adhérer à la Fédération Française des Réflexologues.

J'adhère à la Fédération Française des Réflexologues pour une année (de date à date), j'envoie tous les documents demandés ci-dessous et je m'engage à respecter le code de déontologie dont je possède une copie consultable dans mon cabinet.

- ☐ Je joins un chèque de 80 € à l'ordre de la F.F.R. ☐ Je fais mon paiement par virement bancaire après validation de mon dossier par le secrétariat de la F.F.R.
- Nom de la banque :
N° de chèque :

Attestation sur l'honneur

Je remplis les conditions et je demande à paraître sur l'annuaire Internet de la F.F.R.

Toutes les informations, recueillies ci-dessus, sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Fédération Française des Réflexologues - 75 rue de Lourmel 75015 PARIS.

Toute déclaration frauduleuse entraînera de fait la radiation de l'adhérent.

Date et signature

Tampon du réflexologue

Liste des documents à fournir obligatoirement pour l'adhésion :

Merci de ne pas agraffer ou scotcher les documents ensemble

- ☐ **Attestation** d'assurance *Responsabilité Civile Professionnelle*
Couvrant l'année en cours pour votre activité de réflexologie.
Attention, **ne nous envoyez pas** le contrat d'assurance, ni l'avis d'échéance, ni l'appel de cotisation.
- ☐ Certificat de réflexologie Joindre la **photocopie** uniquement pour la 1ère adhésion.
- ☐ Charte de déontologie À remplir et signer même si vous n'avez pas de site Internet.
- ☐ Règlement de 80 euros par chèque ou virement bancaire.

Pour valider votre adhésion et recevoir vos documents, veuillez nous envoyer votre dossier complet

- ✓ soit par mail à contact@reflexologues.fr
- ✓ soit par courrier à la Fédération Française des Réflexologues
336 rue de Teisseyres 04420 Le Brusquet

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z



Fédération Française des Réflexologues

Charte de déontologie

Article 1

Dispositions générales :

Le code de déontologie défini par la F.F.R. est signé par chaque adhérent au moment de son inscription ou de son renouvellement.

Son non-respect entraîne une exclusion immédiate sans remboursement de la cotisation en cours.

Article 2

Définition :

La réflexologie plantaire est une technique naturelle et manuelle qui libère les facultés d'autorégulation du corps. Elle est basée sur le principe suivant : le pied est la représentation miniaturisée du corps humain, à chaque zone réflexe correspond un organe, une glande ou une partie spécifique du corps. Des pressions rythmées appliquées sur ces zones réflexes permettent de localiser les tensions et de rétablir l'équilibre dans les parties du corps correspondantes. C'est une pratique manuelle ancestrale qui fait partie des techniques naturelles.

Il existe d'autres formes de réflexologie, telle que la réflexologie faciale (visage), palmaire (mains), auriculaire (oreilles)...

Article 3

Engagements du réflexologue admis comme membre de la Fédération :

1. il s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté ;
2. il s'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine ;
3. il s'engage à ne nuire en aucune façon à la Fédération ou à l'un de ses membres ;
4. il fait preuve d'esprit confraternel, d'entraide à l'égard des autres membres ;
5. il a pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de son client ;
6. il ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique ;
7. il observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous ses clients ;
8. à tout moment, il laisse à son client sa totale liberté de choix thérapeutique et respecte son client dans sa demande et ses choix de vie ;
9. il s'attache à promouvoir, sous l'égide de la Fédération, les standards de formation retenus par la F.F.R. pour satisfaire les critères et exigences de la profession ;
10. il s'engage à parfaire sa pratique en participant à des formations post-graduées ;
11. il s'engage à n'émettre aucune critique à l'égard d'un membre ou d'une formation reconnue par la F.F.R.
12. il ne cautionne, ni alimente les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses...) ou projections de son client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.

Nom et prénom de l'adhérent : Paraphe :



Fédération Française des Réflexologues

Article 4

Engagements de la Fédération Française des Réflexologues vis-à-vis de ses fédérés :

La F.F.R. a la responsabilité du choix de ses centres de formation, lesquels s'engagent sur le choix des formateurs. Les centres de formation de la F.F.R. possèdent un tronc commun de formation qui assure une base de référence solide. Une Commission Formation participe aux Conseils d'Administration de la F.F.R.

Article 5

1. le réflexologue doit rester extrêmement vigilant quant à l'utilisation de certains mots ou de certaines pratiques ;
2. afin d'éviter tout malentendu, il est préférable de ne pas utiliser de terme à connotation médicale . Ne pouvant tous les citer, le mieux est de contacter la F.F.R. qui vous guidera dans vos choix ;
3. il conviendra de préciser en **gras**, sur vos outils de communication, « ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique» ;
4. en cas de vente de produits via votre site internet, une page distincte sera créée sur laquelle n'apparaîtra pas la F.F.R. de quelque manière que ce soit ;
5. en dehors des ateliers découvertes destinés au grand public et ne dépassant pas 4 heures, le réflexologue ne propose pas de formations professionnelles et ne remet aucun document sauf la facture ;
6. Seule la pratique de la réflexologie est validée par la F.F.R. Pour toutes autres pratiques, la communication doit être claire et lisible : « Ne relève pas de la F.F.R. » ;
7. les liens en rapport avec le site mis en ligne se conforment aux articles 5.1 à 5.6 ;
8. le réflexologue s'engage à mettre un lien visible et actif avec le site de la F.F.R.

Les sites internet des adhérents, mis en ligne dans l'annuaire du site de la F.F.R., doivent correspondre à l'éthique de la Fédération.

La charte de la F.F.R. a pour visée de renforcer notre légitimité tout autant que notre pérennité, ceci afin d'aider au développement et à la préservation de nos pratiques. Un manquement isolé, à lui seul, suffit à entamer notre crédibilité.

Le nom de mon site

☐ J'ai lu la charte de déontologie de la F.F.R.

Fait le :

Signature précédée par la mention « lu et approuvé » :

Vos coordonnées

Nom et prénom

Téléphone

Mail

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres – 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel – 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z